Guide pratique d'accueil d'un sans-abri chez soi

Ce n'est pas simple d'ouvrir sa porte à un étranger....

Pourtant, il y a 693 978 raisons de le faire...

693 978 Sans Domicile Fixe rebaptisés Personnes Privées de Domicile Personnel en 2013 en France, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre...
D'ailleurs, qu'est-ce qu'une personne privée de domicile personnel, si ce n'est qu'un Sans Domicile Fixe ?,,,
Le plus surprenant est aussi ce chiffre de 140 000 SDF seulement que l'INSEE nous a pondu en 2013 et dont la vocation n'en reste pas moins DESINFORMANTE !,,,
693 978 laisser pour compte qui reste un chiffre bien en dessous de la réalité, car encore une fois, il s'agit d'individus REPERES parce qu'ils ont eu à faire avec les services sociaux, donc laissant des traces administratives...
Mais qu'en est-il de ceux QUI ne croisent pas ces services ?
Parce qu'ils ne font pas appel à ces services, on fait comme s'ils N'EXISTAIENT PAS !...
Cela ne change pas grand chose aux yeux des pouvoirs publics, puisque ces HOMMES et ces FEMMES qui n'apparaissent nulle part, appartiennent à un pan de société IMPRODUCTIF, comme les vieux, les handicapés, les jeunes délinquants ou pas... Des gens qui coûtent des ronds à la collectivité, en somme...
Des gens qui luttent constamment dans la discrimination et le mépris social, alors que les dégradations économico-sociales n'ont jamais été de leur fait !
La crise du logement social, le marasme de l'emploi, les aberrations administratives...n'ont jamais eu pour origines la précarité, mais bien l'inverse ! En effet les EXCLUS n'en sont ni plus ni moins les victimes directes et les pouvoirs publics, valets des politichiens en place, encensent plus souvent le flou artistique de la désinformation à ce propos, ne serait-ce que pour maintenir suffisamment la somnolence sociale et...une sorte d'ordre ARTIFICIEL pour contenir le peuple dans de éventuels débordements.., Une politique sournoise de prévention qui balaie la reconnaissance des échecs en matière de politique sociale,,,
Donc 693 978 individus "CONNUS" et exclus de leur citoyenneté par nos égoïsmes matérialistes et nos individualismes sociétaux, avec une porte ouverte sur la morgue !
693 978 personnes errant dans l'INCITOYENNETE, la marginalité, ayant la délinquance comme langage de proximité et de légitime défense, voire ultime expression faute d'être entendus !...
L'exclusion est une situation de non-droit dans notre république française ! PUISQUE LA CITOYENNETÉ Y EST UN DROIT ET UN

DEVOIR !!
Une antinomie républicaine rien que moins criminelle jusqu'à preuve du contraire...
Une citoyenneté sans conscience n'a aucun sens...
Beaucoup l'ignorent, faute d'y avoir été initiés...
En l'absence de mode d'emploi réel et complet...
Beaucoup l'ont oublié, faute d'être soutenus, et trop souvent mis au pied du mur...
La preuve : 693 978....qui n'ont plus rien !
Ni famille sur qui compter...
Ni ami, pas de toit, pas de boulot pour la plupart...
Bien qu'un SDF sur quatre occupe un emploi et faute de moyen dort dans une voiture ou dans une cave pour les plus MALINS,,,
Ni société sur qui s'appuyer réellement, puisque lacher dans l'exclusion...
En ce cas, Qu'aurais-tu à perdre en bravant l'interdit ?
RIEN ! ABSOLUMENT RIEN !
PUISQUE TU N'AS PLUS DE REPERE SOCIAL COHERENT, RIEN DE RIEN !
Puisque tu n'existes plus de droit pour personne et que ton droit d'existence même est remis en cause...
Et pourtant tu respires et rien que ça, ça dérange les donneurs de leçon et les bien pensants ! Tu sais ceux qui cultivent le "si", et ceux qui scandent le "mais", et qui font plus de vent qu'autre chose, parce que les mots n'ont jamais susciter les actes, mais bien le contraire !..
Alors... Devant un exécutif affairiste dévoyé ! Devant des pouvoirs publics démissionnaires qui encensent les dysfonctionnements, grâce à des structures toujours insuffisantes et des services obsolètes, décalés et incompétents !
Devant des politiques sociales inadaptées par l'absence de fonds de commerce, dépensières et nombrilistes :Les Citoyens, soient Nous, nous essayons de répondre, par conscience et résistance au non droit, comme on le peut à l'assistance à personnes MISES EN DANGER par ce déni de justice sociale, et ce, au nom des 693 978 motivations d'urgence !
Et ce toujours au détriment de la législation en vigueur !(Article L345-2-2, Article L345-2-3 du Code l'action sociale et l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
En soulignant que cela ne se passe pas sans faire de victimes : 451 morts de la rue en 2012, en France, 477 pour l'année 2013, là sur le pas de nos portes ! Plus d'un par jour !..Mais ces chiffres ne sont pas exhaustifs.selon le Collectif des Morts de la Rue, puisqu'ils s'appuient sur des informations grappillées de ci de là... Certes il s'agit d'un indice, mais nous sommes très très loin de la réalité selon le Quotidien du Médecin de juillet 2014 qui dénonce plus de 6730 morts de la rue en trois ans ! Et tout ça devant l'indifférence de nos politichiens qui se

livrent incontestablement à un crime contre l'humanité par leur inertie comportementale !
De 477 à plus de 2243 morts environ par an, il y a un gouffre de prés 1766 âmes...
1766 victimes dont on cherche à CAMOUFFLER l'existence dans l'anonymat le plus absolu, ne serait-ce qu'en cultivant toujours cette désinformation, voir la non information !
Un véritable charnier social de 1766 HOMMES faits de chair et de sang, comme toi et comme CEUX qui les y ont conduits par d'horrifiants CALCULS !
Dans tous les cas de figure, comment l'action sociale française ne pourra jamais agir efficacement et sensément si elle n'est même pas informer correctement et HONNÊTEMENT sur nos dégradations sociales !
LA VERITE EST EGALEMENT UN DU REPUBLICAIN !
Et ce fameux petit nombre de gouvernants qui stérilise ces informations pour se voiler la face !...
Qui n'est plus représentatif en rien du plus grand nombre, soit NOUS !
Qu'il fasse moins dix ou plus de trente chaque soir...
Les cadavres jonchent sur les trottoirs de nos vies...
Donc il faut agir pour parer au plus pressé :
SAUVER LA VIE DE NOS FRANGINS DE LA BÂLE !...
LA VIE EST UN DROIT !!!
Ce n'est pas simple d'ouvrir sa porte à un étranger...
Ce n'est pas simple d'ouvrir sa porte quand nous n'avons pas de référence publique...
Pas de discours universel, juste ce sentiment d'injustice qui guide l'esprit vers une justice plus éveillée..
Alors on avance à vue dans l'expression de cette citoyenneté retrouvée ou découverte à travers ce qu'il y a de plus humain : le coeur de l'homme...
Le 115 Du Particulier a peut être ouvert en grand la voie de cet élan de générosité, mais il reste à l'image de ce qu'il est : Vous !
Tout en restant réalistes, nous ne détenons pas LA solution, mais UNE solution,,,
Merci d'être là pour celui ou celle qui pourrait être ton père, ta sœur, ton ami, une connaissance qui à un moment donné, a été OUBLIE,,,
Comment procéder ?
Vous pouvez diffuser votre offre de mise à l'abri sur notre site internet, http://www.le-115-du-particulier.fr après avoir créé un compte ou sur nos supports Facebook. Offre qui sera validée par nos bénévoles avant d'être publiée. Vos coordonnées personnelles resteront confidentielles si vous le souhaitez et vos souhaits seront respectés. Lorsqu'une personne en danger correspondant aux critères de votre annonce sera identifiée, son profil vous sera envoyé.
Vous resterez toujours libre d'accepter ou non cette mise à l'abri.

Quelques conseils de mise à l'abri s'imposent :
L'accueillant doit paramétrer son accueil en déterminant au plus près ses dispositions.
Favoriser un premier contact "extérieur" avec la personne que vous voulez accueillir. Le premier ressenti est souvent guide... Éviter les prises en charge trop directe...
Préciser le type de personnes pouvant être accueillies : Femme ou Homme, avec ou sans enfant, nombre si besoin, avec ou sans animal... (Ne pas hésiter à préciser que vous refuser les addictions, le tabac ou autre...)
Dispositions de la maison : Chambre indépendante ou pas, coin de canapé, douche, repas, lavage de linge, aides diverses : Administratives, droits, orientations civiles,etc. Règles d'usage des communs
Fixer les horaires, la durée du séjour : On peut travailler et être généreux, libre au tout un chacun de garder une certaine réserve. Il suffit de s'entendre sur la durée journalière ou autre de l'accueil en terme d'horaire
Il va sans dire que nous ne sommes pas une fabrique d'assisté et qu'il faut savoir parfois rappeler que l'on mange dans une assiette propre et qu'il n'est pas interdit de participer à minima aux taches de la communauté, comme faire la vaisselle par exemple. Ne pas verser dans l'excès, ni traduire cela comme une exploitation, mais comme de la bienséance raisonnée.
Il est recommandé à l'hébergeant de faire une copie de la pièce d'identité de l'héberger.
Un Sans Abri est un homme, pas un esclave.
Un accueillant donne de la main, pas un bras.
Ce n'est qu'en respectant l'autre que l'on peut se respecter,,,
Rappel :
C'est votre citoyenneté qui s'exprime à travers cette solidarité qui reste avant tout votre propriété philosophique, affective et sociétale.
Le retour à la dignité citoyenne des Sans Abris est L'AFFAIRE DE TOUS !!! Une affaire humaine...
Des juristes ont élaborés pour nous la "première convention d'hébergement en l'échange de...(à définir...). Vous pouvez la télécharger via nos fichiers çi dessus ou sur notre site national :
http://www.le-115-du-particulier.fr
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail : 115duparticulier@gmail.com
Tout en sachant que Nous sommes comme Vous : des Citoyens solidaires et bénévoles
Nous ne sommes ni une usine à gaz, ni une structure d'état.
Merci encore d'être à cette écoute,

Brann

Ne pas oublier que nous avons élaboré une convention d'hébergement bordée juridiquement et qui est disponible dans nos fichiers.